

## COMMUNE DE COHONS

### **Avis de mise à l'enquête publique** **du zonage d'assainissement**

En application des dispositions de l'arrêté de Madame le Maire de Cohons, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique **du 5 février au 6 mars 2025 inclus**. Madame Martine ROUSSEL a été désignée Commissaire Enquêtrice.

Pendant le délai susvisé, chacun pourra prendre connaissance du dossier :

- à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture
- sur le site internet de la commune à l'adresse : <http://www.cohons.fr/>

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête
- en les adressant par écrit à Madame la Commissaire Enquêtrice, Mairie de Cohons, lequel les annexera au registre
- en les adressant pas mail à l'adresse électronique suivante : [mcohons@wanadoo.fr](mailto:mcohons@wanadoo.fr)

Une permanence sera assurée par la Commissaire Enquêtrice à la Mairie afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

- mercredi 5 février de 10h à 12h et de 14h à 17h
- samedi 8 février de 10h à 12h
- samedi 22 février de 10h à 12h
- vendredi 7 mars (clôture) de 10h à 12h et de 14h à 16h et non lundi 3 mars de 10h à 12h et de 14h à 16h comme annoncé préalablement